



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Verchères
tenue à la salle du Conseil, le **lundi 7 juillet 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Monsieur Philippe Tremblay, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la Conseillère, Madame Annie Dubeau.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale
Monsieur Maxime Salois, Directeur du service des finances et greffier-trésorier adjoint

Sont absents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Envoi d'une lettre à madame la ministre de Pêches et Océans Canada Joanne Thompson - quai fédéral
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1 Dépôt du certificat de registre: Règlement No 616-2025 autorisant une dépense et un emprunt de 401 200\$ pour la restauration du Moulin banal
 - 5.2 Avis de motion et présentation du règlement No 618-2025 relatif au colportage
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Approbation des comptes
 - 6.2 Dépôt des états financiers 2024
 - 6.3 Nomination districts électoraux - Approbation des suggestions du comité de toponymie et d'histoire de Verchères
7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) - ADOPTION
9. **TRANSPORT ROUTIER**

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**
11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**
12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 12.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats juin 2025
 - 12.2 Consultation publique - Dérogation mineure DM 05-2025 - 79 montée Calixa-Lavallée
 - 12.3 Demande de dérogation mineure DM 05-2025: 79 montée Calixa-Lavallée
 - 12.4 Demande de P.I.I.A.: 79 montée Calixa-Lavallée
 - 12.5 Demande site du patrimoine: 7-9 rue Henri-Lapierre
13. **LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 13.1 Renouvellement entente hockey mineur - Autorisation de signature
 - 13.2 Comité de pilotage MADA - Nomination
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025, tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

- 4.1. ENVOI D'UNE LETTRE À MADAME LA MINISTRE DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA JOANNE THOMPSON - QUAI FÉDÉRAL

5. LÉGISLATION

- 5.1. **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE REGISTRE: RÈGLEMENT NO 616-2025 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 401 200\$ POUR LA RESTAURATION DU MOULIN BANAL**

Le greffier-trésorier adjoint dépose le certificat de registre en vertu de l'article 557 de la LÉRM pour le règlement No.616-2025. À la clôture de la période de signature du registre, le 17 juin 2025, il y avait 17 signatures. Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

- 5.2. **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 618-2025 RELATIF AU COLPORTAGE**

Avis de motion est donné par _____ qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement No 618-2025 relatif au colportage.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de ce règlement est déposé séance tenante et une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1. **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste de juin 2025 pour les chèques No. C2509615 à No. C2509736 et No. L2500349 à No. L2500439 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 906 116,98 \$.

ADOPTÉ

- 6.2. **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024**

Dépôt du rapport financier 2024 du vérificateur externe, conformément aux dispositions de l'article 176 du Code Municipal.

- 6.3. **NOMINATION DISTRICTS ÉLECTORAUX - APPROBATION DES SUGGESTIONS DU COMITÉ DE TOPONYMIE ET D'HISTOIRE DE VERCHÈRES**

CONSIDÉRANT QUE les districts électoraux de la municipalité de comporte aucun nom;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie et d'histoire de Verchères a suggéré par sa résolution No 9-25 une nomination des district électoraux de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal entérine les suggestions du Comité de toponymie et d'histoire de Verchères;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ADOPTER les noms suivants pour les districts de la Municipalité de Verchères, comme suit:

District 1 - Simblin
District 2 - Madeleine
District 3 - De Villiers
District 4 - Ludger-Duvernay
District 5 - Bellevue
District 6 - Marie-Perrot.

ADOPTÉ

7. COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC), version modifiée juillet 2025, tel que déposé.

ADOPTÉ

9. TRANSPORT ROUTIER

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. SANTÉ BIEN-ÊTRE

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.1. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS JUIN 2025

Le rapport des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme pour le mois de juin 2025 est déposé.

12.2. CONSULTATION PUBLIQUE - DÉROGATION MINEURE DM 05-2025 - 79 MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE

Le projet est expliqué par le maire et s'en suit la consultation sur cette demande de dérogation mineure.

Les personnes présentes sont invitées à s'exprimer.

12.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 05-2025: 79 MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE

À l'immeuble sis au 79 montée Calixa-Lavallée formé du lot 5 218 448, une demande de dérogation est déposée à l'effet de permettre l'implantation d'un projet de 8 logements répartis sur trois étages avec:

- Une réduction de la marge arrière, soit 7,48 mètres au lieu de 7,6 mètres ;

- Une réduction de la largeur de l'allée d'accès véhiculaire, soit 6,25 mètres au lieu de 7,3 mètres ;
- Un nombre de cases de stationnement inférieur à la norme, soit 11 cases au lieu de 12 (ratio de 1,5 case/logement) ;
- Un empiètement des balcons/terrasses dans la marge arrière, avec des dépassements variant de 0,3 mètre à 0,92 mètre au-delà des limites permises.

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne contrevient pas à l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de la demande de dérogation est effectuée en fonction des critères prescrits au règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 10 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dérogation DM 05-2025 pour permettre l'implantation d'un 8 logements répartis sur trois étages, telle que présentée avec:

- Une réduction de la marge arrière, soit 7,48 mètres au lieu de 7,6 mètres ;
- Une réduction de la largeur de l'allée d'accès véhiculaire, soit 6,25 mètres au lieu de 7,3 mètres ;
- Un nombre de cases de stationnement inférieur à la norme, soit 11 cases au lieu de 12 (ratio de 1,5 case/logement) ;
- Un empiètement des balcons/terrasses dans la marge arrière, avec des dépassements variant de 0,3 mètre à 0,92 mètre au-delà des limites permises.

ADOPTÉ

12.4. **DEMANDE DE P.I.I.A.: 79 MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE**

À l'immeuble sis au 79 montée Calixa-Lavallée formé du lot 5 218 448, une demande assujettie à l'application du règlement sur les P.I.I.A. à l'effet de remplacer la résidence unifamiliale qui présente des signes importants de vétusité, par un immeuble résidentiel de 8 logements.

CONSIDÉRANT que l'évaluation d'une demande en vertu du P.I.I.A. est effectuée en fonction des critères et des objectifs prescrits au règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le projet d'implantation d'un immeuble résidentiel de 8 logements, conditionnellement à remplacer la couleur rouge terracotta par des teintes beiges, puisque le projet satisfait aux critères du P.I.I.A.

ADOPTÉ

12.5. **DEMANDE SITE DU PATRIMOINE: 7-9 RUE HENRI-LAPIERRE**

À l'immeuble sis au 7-9 rue Henri-Lapierre formé du lot 5 218 490, une demande assujettie à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères est déposée à l'effet de permettre l'abattage deux arbres nuisibles en cour arrière.

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation prévus au règlement de constitution du site du patrimoine du Vieux village de Verchères;

CONSIDÉRANT que l'abattage permettra de préserver et de renforcer la végétation existante, notamment la haie de cèdres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet, tel que présenté, afin de permettre l'abattage de deux arbres nuisibles en cour arrière. Le projet est conforme aux exigences du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères.

ADOPTÉ

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.1. RENOUVELLEMENT ENTENTE HOCKEY MINEUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente intermunicipale avec la Ville de Varennes pour le hockey mineur;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire Alexandre-Bélisle et la directrice générale Carole Dulude à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères l'entente intermunicipale avec la Ville de Varennes pour le hockey mineur. L'entente est d'une durée de cinq (5) saisons consécutives, soit de 2025-20256 à 2029-2030 inclusivement.

ADOPTÉ

13.2. COMITÉ DE PILOTAGE MADA - NOMINATION

CONSIDÉRANT qu'un Comité de pilotage MADA a été créé par les résolutions No 2024-07-145 et No 2024-10189

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer une des représentantes des aînés déjà nommée;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

DE NOMMER au sein du Comité MADA, madame Luce Deshaies représentante des aînés, en remplacement de madame Raymonde Joyal-Durocher.

ADOPTÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à __h__.

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Annie Dubeau, maire suppléant

**M. Maxime Salois,
Directeur du service des finances et
greffier-trésorier adjoint**

Je, Maxime Salois, Directeur du service des finances et greffier-trésorier adjoint, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

M. Maxime Salois,
Directeur du service des finances et
greffier-trésorier adjoint